

DECISION DU MAIRE PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Décision n° 52/2025

Objet : Marché de travaux d'aménagement d'un accès PMR au rez de chaussé de la salle des fêtes et d'un appartement au 1^{er} étage

Le Maire,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du conseil municipal en date du 25 mai 2020, donnant délégation au maire pour prendre toute décision concernant la préparation, passation, l'exécution et le règlement des accords cadres ainsi que toute décision concernant leur avenant,

VU l'avis de publication du marché à procédure adaptée n°2024-ST-002, publié le 30/09/2024,

VU le rapport d'analyse des offres,

Considérant le classement, dans le rapport d'analyse,

VU le budget de la commune,

VU le code de la commande publique,

DECIDE

Article 1 : D'attribuer le marché de travaux d'aménagement d'un accès PMR au rez de chaussée de la salle des fêtes et d'un appartement au 1^{er} étage comme suit :

- LOT 1 – Gros Œuvre : SARL PAYRE ET FILS. classée en 1^{ère} position pour un montant de 70 794.00 € HT.
- LOT 2 – Menuiseries extérieures et intérieures : TECHNOBAT MENUISERIE classée en 1^{ère} position pour un montant de 14 408.34 € HT.
- LOT 3 – Chauffage Climatisation Plomberie Sanitaire : SARL FLUIDES CONCEPT 66 classée en 1^{ère} position pour un montant de 9 619.09 € HT.
- LOT 4 – Electricité générale : SAGUY CEE classée en 1^{ère} position pour un montant de 13 532.80 € HT.
- LOT 5 – Faux Plafond : SARL AM DA COSTA. classée en 1^{ère} position pour un montant de 15 680.00 € HT
- LOT 6 – Carrelage : SARL JS CARRELAGE. classée en 1^{ère} position pour un montant de 11 120.00 € HT
- LOT 7 – Peinture : LES ATELIERS MODERNES. classée en 1^{ère} position pour un montant de 7 494.00 € HT.

Article 2 : De signer toutes les pièces utiles et de prendre toutes décisions ou dispositions relatives à l'exécution du marché.

Fait à Torréilles, le 18 Septembre 2025

Le Maire,

Dr Marc MEDINA

